



FEDERATION VOILE-AVIRON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Samedi 2 décembre 2023

Précédée d'une
CONFERENCE à 14H
« Le canot Joséphine »



Par FLORENCE KERYELL (TREIZOUR)

Maison des ingénieurs agronomes, 5 quai Voltaire, 75 007 PARIS (Métro Palais-Royal/Musée du Louvre ou Musée d'Orsay)

Horaire

- Accueil à 14h / 14h15 : recensement des présents, présentation des modalités de vote.
- Conférence à 14h15
- Assemblée Générale : 15H
- Conseil d'administration pour élection du bureau : 17H
- Fin à 18H

1) Ordre du jour de l'AG

- Rapport moral du président – Approbation
- Etats des licences-cotisations

Fédération Voile-Aviron
74 rue du Gal Weygand, 56000 VANNES
Tél: 06 64 78 70 42 Courriel: federation.voileaviron@gmail.com

- Rapport du trésorier - Approbation des comptes
- Compte rendu des activités 2023
- Programme d'activité 2024
- Montant des cotisations 2023-2024 et 2024-2025
- Budget prévisionnel 2024 – vote
- Renouvellement du CA - Election des administrateurs (*merci aux postulants de se faire connaître*)
- Questions diverses (pour être soumises à vote elles devront être communiquées au bureau par écrit 8 jours avant la réunion)

2) **Pouvoirs**

Nous vous demandons d'être présents physiquement, en effet nous ne pouvons proposer de liaison à distance cette année.

Comme à l'accoutumée, il est possible de donner délégation aux votes via un pouvoir. Cette procédure nous permet d'atteindre le quorum nécessaire pour tenir l'Assemblée générale.

Chaque délégué ne pourra avoir que 2 pouvoirs. Le document est téléchargeable ici :

<https://voileaviron.org/wp/wp-content/uploads/2023/11/PouvoirAG-FVA2023.docx>

3) **Informations complémentaires**

Votants AG

Selon l'Art 15 des statuts, ne peuvent prendre part au vote que les membres à jour de leur cotisation 2022-2023, qui doivent être représentés en AG par un délégué titulaire d'une licence fédérale annuelle 2022-2023. Chaque délégué peut détenir un maximum de 2 pouvoirs supplémentaires.

Selon l'article 5, Le Chasse-Marée et le conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance sont membres de droit avec respectivement voix délibérative et consultative, à l'AG et au CA.

Renouvellement du CA (vote par l'AG) : Sont vacants 6 à 10 sièges.

4 membres sortants (fin de mandat), qui se représentent : JP GUERITAUD, Yves HERVY, François VIVIER, Joël LURIENNE.

2 membres sortants qui ne se représentent pas : Anne FERRAND, Eric DE WOLBOCK

Membres dont le mandat est toujours actif : Emmanuel MAILLY, Serge KERRAND, Dominique CHAIGNON, Cyrille HERVE, Claude JOURDON, Claire PRIEUR, Marylin PENTHER, Luc CAPRONNIER

La liste sera mise à jour avant l'élection, merci de nous faire part de vos candidatures.

NB : Le CA devra ensuite désigner les postes suivants : Président, deux vice-présidents, le trésorier, le secrétaire, et éventuellement le trésorier adjoint, le secrétaire adjoint.